

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 8 décembre 2025, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA25 220051 à OCA25 22053 – Résolution CA25 220338 (dossier 1259838014)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 8 décembre 2025 :

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);

OCA25 22054 – Résolution CA25 220339 (dossier 1251228014)

Ordonnance relative à des travaux d'urgence visant à reconstruire et réhabiliter la chambre de vannes De Courcelle située au 4681, rue Saint-Ambroise, et à permettre la rétention des eaux usées en période de pluie afin de limiter et éviter les surverses

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 10 décembre 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude